



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 34725

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le maintien du versement d'une pension de réversion en cas de remariage ou de conclusion d'un pacte civil de solidarité. Il s'avère qu'un remariage a pour conséquence de priver le bénéficiaire du versement de la pension alors que la conclusion d'un pacte civil de solidarité n'a aucune influence sur celle-ci. En effet, la signature d'un pacte civil de solidarité ne prive pas le bénéficiaire du versement de cette pension. Il souhaiterait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur cette différence de traitement et lui demander s'il envisage de prendre des mesures pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34725

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1502

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)